

## L'hospitalisation à domicile préfiguratrice des plates-formes territoriales d'appui

*Suite à la publication du décret encadrant les plates-formes territoriales d'appui (PTA), et plus largement les fonctions d'appui aux professionnels de santé pour la coordination des parcours complexes, le 6 juillet dernier, la FNEHAD souhaite rappeler la place reconnue à l'HAD dans la loi de modernisation de notre système de santé.*

La loi de modernisation de notre système de santé a confié aux agences régionales de santé (ARS) le soin d'organiser les fonctions d'appui. A cet effet, elles disposent de la possibilité de constituer des plates-formes.

**L'expertise des HAD en matière d'évaluation et de coordination des soins a conduit les parlementaires à reconnaître aux établissements d'HAD la possibilité de participer au fonctionnement de ces plates-formes.** Les établissements d'HAD disposent en effet d'un savoir-faire en matière d'évaluation des situations complexes et de coordination médicale, soignante et psychosociale qui rend possible le retour à domicile des patients lourds, justifiant de soins complexes. Ils sont les seuls à assurer ces compétences en une unité de structure.

**Il est important, à l'heure où les ARS vont déterminer les porteurs des plates-formes, qu'elles n'oublient pas cette expertise des établissements d'HAD.** La FNEHAD veillera à ce que les cahiers des charges et appels à projet comportent la possibilité que les HAD soient candidates comme le législateur l'a prévu.

**Dans les cas où les établissements d'HAD n'en seraient pas « porteurs », ils seront incontestablement, du fait de leur expertise, des partenaires des plates-formes dans une approche graduée de l'offre de soins.** Il conviendra donc que ces plates-formes associent systématiquement et précocement les établissements d'HAD.

**Certains d'entre eux ont déjà mis en place des organisations préfigurant les plates-formes territoriales d'appui dans leur territoire ou prévoient de le faire.** Dans ces territoires, s'appuyer sur les HAD permettra d'obtenir rapidement des résultats en évitant de créer *ex nihilo* de nouvelles structures d'appui.

### CONTACT PRESSE

Vanessa JOLLET – chargée de communication – 06 87 76 20 01 – v.jollet@fnehad.fr